



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 23 janvier,

À 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

Présents :

Adjoints au Maire

M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, Mme Marjorie BERARD, 4^{ème} Adjointe

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, Mme Claudie BLANC, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : M. Jean-Yves RIOU à Monsieur le Maire, Mme Anne-Marie DAUPHIN à Mme Marjorie BERARD, Monsieur Alain GUEYDON à Monsieur Régis AUDIBERT.

Secrétaire de séance : M. Régis VALENTIN.

Date de la convocation

19.01.2024

Délibération n°01/2024

Objet : Financement travaux d'aménagements Place de l'Étang et voiries connexes

M. le Maire expose que dans le cadre du financement des travaux d'aménagements de la place de l'Étang, de la place du portail de l'Étang, de la rue Intendant-Général Deranque et de partie du cours Pourrières dont le coût global a été initialement estimé par le Bureau d'Études K-Ingenierie à 2 119 704.60 €, la commune doit s'engager en matière d'autofinancement à hauteur de 193 608.80 €, percevoir 1 226 095.80 € de subventions et recourir à l'emprunt pour un montant de 700 000 €.

Suite à diverses négociations conduites avec différents organismes financiers, les propositions de la BANQUE DES TERRITOIRES s'avèrent être actuellement (janvier 2024) les plus favorables aux intérêts de notre commune.

Ainsi, pour assurer le financement de ces opérations, M. le Maire propose de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 700 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : BEI Transformation écologique

Montant : 700 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3.46 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0 % et un plafond de 7.01 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes).

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de débit de 1 % et une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, cette opération.

Autorise, son Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Décision adoptée à la majorité.

Vote :

Pour : 11

Contre : 1 (MJ. SOTTO)

Abstentions : 3 (A. GUEYDON, R. AUDIBERT, AC. REUS)

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
M. Régis VALENTIN
Conseiller Municipal



A Cucuron, le 25.01.2024

Le Maire

Philippe EGG

